

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Ismaël MOUMAN, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX), Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°001/2019

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2018

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

28

Nbre de suffrages exprimés

37

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°002/2019

Objet : Tenue de la séance à huis clos

Vu l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités

Le Président demande au Conseil communautaire, compte tenu des enjeux évoqués lors du rapport à venir que le conseil se tienne à huis clos.

Les conseillers communautaires à l'unanimité **DECIDENT** de se réunir à huis clos.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN Alain PARCELLIER, Dominique VARECHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°003/2019

Objet : ZA des COQUERILLES : protocole tripartite SEDIA – Prospect - CCPH

Le Président expose que le conseil communautaire dans sa séance du 13 Décembre dernier a décidé de lancer l'aménagement d'une plateforme aux Coquerilles en extension des Guinottes 2 afin de pouvoir se positionner en vue d'accueillir une entreprise qui a un besoin immobilier de 7000 m² en phase 1 puis un nouveau besoin immobilier de 10 000 m² en phase 2 ce qui nécessite d'aménager une plateforme de l'ordre de 3 hectares de surfaces utiles pour un aménagement global de 5 hectares.

L'entreprise a signé un protocole d'accord tripartite : SEDIA – CCPH – Prospect afin d'engager les études portant sur le coût d'investissement de l'usine ce qui permettra ensuite de définir les conditions locatives. Le coût des études est de 70 000 € pris en charge à hauteur de 56 000 € par le prospect et 14 000 € par la CCPH. Si le projet immobilier se concrétise, le coût de ces études sera réintégré dans le bilan de l'opération.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 abstentions) **ACTE** de l'engagement de la CCPH dans le protocole d'accord tripartite, et **AUTORISE** le Président à sa signature.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°004/2019

Objet : ZA des COQUERILLES : Permis d'aménager

Le Président expose que le conseil communautaire dans sa séance du 13 Décembre dernier a décidé de lancer l'aménagement d'une plateforme aux Coquerilles en extension des Guinnottes 2 afin de pouvoir se positionner en vue d'accueillir une entreprise qui a un besoin immobilier de 7000 m² en phase 1 puis un nouveau besoin immobilier de 10 000 m² en phase 2 ce qui nécessite d'aménager une plateforme de l'ordre de 3 hectares de surfaces utiles pour un aménagement global de 5 hectares.

Compte tenu du calendrier très serré qui s'impose à nous, il convient dès à présent de déposer un permis d'aménager.

2 plateformes sont donc à ce stade prévues au titre du permis d'aménager (plan joint), l'ensemble des viabilités et la voie d'accès permettant de desservir l'autre plateforme qui sera aménagée ultérieurement.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 abstentions) :

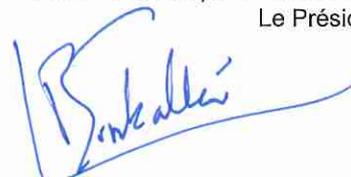
- **AUTORISE** le Président à déposer un permis d'aménager sur la Zone des Coquerilles,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°005/2019

Objet : Composition du nouveau conseil communautaire suite à la création de la commune nouvelle d'Héricourt

Le Président expose que la création de la commune nouvelle d'Héricourt au 1^{er} janvier 2019 avec l'intégration de TAVEY engendre une modification du périmètre de la CCPH qui passe de 24 communes à 23. Ainsi, une nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires doit être effectuée.

L'article L.5211-6-2 mentionne au 3° « *En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres du même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est procédé au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de siège égal à la somme des sièges obtenus précédemment par chacune des communes concernées.* ».

Le poste de conseiller de Gérard CLÉMENT, Maire délégué de Tavey est automatiquement transféré à Héricourt sans qu'il y ait besoin de nouvelle désignation.

La composition du conseil communautaire sera désormais de 21 conseillers pour Héricourt, 2 pour Chalonvillars et un conseiller pour les autres communes. Il est à noter que le mandat de conseiller suppléant de Tavey est supprimé. Le nombre de conseillers titulaires reste inchangé soit 44 et les suppléants sont au nombre de 21 contre 22 auparavant. Cette modification de la répartition n'engendre aucune modification pour la composition du bureau ou sur les postes de Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ACTE** de la composition du nouveau conseil communautaire au 1^{er} janvier 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°006/2019

Objet : Garantie d'emprunt SEDIA pour l'opération ACIER +

Le Président expose que par convention publique d'aménagement signée entre la Communauté de Communes du Pays d'HERICOURT et SEDIA, la CCPH a concédé à SEDIA la réalisation des extensions du bâtiment loué à la Société ACIER+ en ZA du Mont-Vaudois à HERICOURT. Depuis le début d'année 2018 la Communauté de communes s'est engagée avec SEDIA dans une nouvelle extension du bâtiment. La CCPH se doit d'apporter une garantie d'emprunt dans la limite de 80% du montant emprunté. La CCPH a fait savoir néanmoins qu'elle souhaitait se limiter à une garantie d'emprunt de 50%.

La meilleure offre reçue par SEDIA est celle de la Caisse des dépôts et consignation aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 2,2M €
- Taux fixe de 1,15%
- Annuité constante
- Durée 11 ans (jusqu'au terme du bail)
- Frais de dossier : 0
- Garantie de la CCPH : 50% soit 1,1 M€

Dans le cas où SEDIA pour quelque motif que ce soit, dûment justifié, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la CCPH s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place sur simple demande de la Caisse des dépôts et Consignation.

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 abstentions) :

- **DECIDE** d'accorder une garantie d'emprunt à SEDIA à hauteur de 50% pour le prêt conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'extension du bâtiment ACIER+,
- **AUTORISE** le Président à intervenir au nom de la CCPH au contrat de prêt à souscrire par SEDIA.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°007/2019

Objet : Entrée au capital de SEDIA

Le Président expose que les sociétés d'aménagement SedD et SOCAD ont fusionné fin 2017 pour former SEDIA.

A la suite, la société ayant travaillé, à la fois en interne et avec un appui d'experts externes, à son plan stratégique, elle a identifié un enjeu fort de conforter son identité pour réussir sa mutation face à un contexte durci (concurrence accrue, marchés tendus, raréfaction des financements publics). Elle doit prendre appui sur la maîtrise de son cœur de métier (aménagement, construction et gestion), sa capacité d'ensembliser sur des opérations complexes et ses compétences internes de bon niveau tout en accentuant les partenariats au service des territoires et en faisant évoluer le socle d'opérations publiques. Pour ce faire, elle combine une approche métiers avec une approche territoriale, par laquelle elle préserve le sens de l'intérêt général et prend en compte des développements potentiels, en particulier sur de nouveaux métiers.

Pour mener cette stratégie, ses actionnaires doivent lui donner les moyens financiers d'engager des opérations sur l'ensemble des territoires selon les axes de développement définis et d'assurer sa pérennité dans un contexte durci. **Pour une société, cela passe par une augmentation de ses fonds propres, en particulier de son capital.** Concernant SEDIA, le besoin de renforcement de ses capitaux propres est évalué à **5,8 Millions d'euros**, dont la répartition envisagée est envisagée de la façon suivante :

Répartition globale par catégorie d'actionnaires et par département	
Actionnaires publics Doubs	1,5 M €
Actionnaires publics Haute-Saône	0,7 M €
Actionnaires publics Jura	0,7 M €
Actionnaires privés	2,9 M €
Total de l'augmentation du capital	5,8 M €

Les actionnaires privés, dont la caisse des Dépôts (16,25 % du capital actuel) et la caisse d'Épargne (11,39 % du capital actuel) soutiennent ce projet et sont favorables pour leur part respective. La CCI de Haute-Saône va également accroître sa participation au capital SEDIA.

Les actionnaires publics sont appelés à se prononcer pour saisir cette opportunité de monter au capital de la société. Pour la Haute-Saône, en accord avec SEDIA, une concertation a été menée avec les collectivités qui étaient actionnaires historiques de la société, déjà présentes au capital de SOCAD, et également avec les EPCI, qui ont vu leurs compétences confortées par la loi NOTRe et sont des partenaires majeur du Département. L'occasion se présente d'adapter l'héritage historique des prises de participation dans la société, pour l'adapter aux évolutions actuelles, en permettant aux EPCI volontaires de venir à son capital. A l'issue de rencontres qui se sont déroulées le 9 juillet et le 17 septembre 2018, la nécessité de conforter l'outil, dont l'expertise est intéressante par exemple sur des opérations complexes telles que les cœurs de ville ou les reconversions de sites, a été partagée.

Lors de son assemblée délibérante du 8 octobre 2018, le Département a décidé de prendre en charge la moitié de l'augmentation de capital de SEDIA, soit **350 000 €**, l'autre moitié étant répartie entre les autres collectivités hautes-saônoises.

Hypothèse suite à la réunion du 17 septembre 2018 : Augmentation du capital de SEDIA – Projection d'une répartition possible entre EPCI (sur le base de 300 000 €)

Intercommunalité	Population	%	Montant à prendre en charge (en €)
CC des 4 Rivières	9 939	4,03	5 338
CC de la Haute-Comté	18 320	7,43	9 839
CC des hautes du Val de Saône	8 802	3,57	4 727
CC du Triangle Vert	11 157	4,52	5 992
CC des Terres de Saône	13 490	5,47	7 246
CC du Pays de Villersexel	7 955	3,22	4 273
CC du Pays Riolais	11 974	4,85	6 431
CC du Val Marnaysien	13 784	5,59	7 403
CC des Combes	7 874	3,19	4 229
CC du Pays de Montbozon et Chanois	6 549	2,65	3 517
CC des Monts de Gy	6 121	2,48	3 288
CC des 1000 Etangs	8 797	3,57	4 725
CC Rahin et Chérimont	12 106	4,91	6 502
TOTAL	136 868	100	73 510

Envoyé en préfecture le 06/02/2019
 Reçu en préfecture le 06/02/2019
 Affiché le
 ID : 070-247000722-20190131-007_2019-DE



Ville / EPCI	Montant à prendre en charge (en €)
CAV	46 490
CCPH et Ville d'Héricourt	45 000
CC Pays de Lure et Ville de Lure	45 000
CC Pays de Luxeuil et Ville de Luxeuil	45 000
CC Val de Gray et Ville de Gray	45 000
TOTAL	226 490

Il est proposé que la CCPH prenne part à l'augmentation de capital de la SEM SEDIA à hauteur de 35 000 € sachant que la Ville d'Héricourt investira pour sa part une somme comprise entre 10 000 et 12 000 €.

Il s'agit d'inscriptions en investissement. À ce stade, elles portent sur l'autorisation de programme pour le montant total ; les paiements seront appelés par tranches à partir de 2019 et s'échelonnent sur 3 ans, jusqu'en 2021.

Sur la gouvernance de la société, compte-tenu du niveau de sa participation au capital SEDIA, le Département de la Haute-Saône est présent dans ses instances décisionnelles et stratégiques (conseil d'administration, comité stratégique et comité d'engagement). Les statuts de la société instaurent une assemblée spéciale, regroupant les collectivités dont la participation au capital est trop réduite pour avoir une représentation directe au conseil d'administration mais qui, de ce fait, peuvent désigner collectivement un représentant pour siéger au conseil d'administration avec possibilité d'une représentation à tour de rôle.

Le Département a demandé à SEDIA de créer un poste supplémentaire à son Conseil d'administration afin qu'y soient représentées les autres collectivités actionnaires de Haute-Saône ; le Président de la société s'est engagé à présenter cette demande à sa prochaine Assemblée générale extraordinaire, au printemps 2019, qui a compétence pour se prononcer.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- **VALIDE** l'engagement de la CCPH dans l'augmentation du capital de la SEM SEDIA à hauteur de 35 000 € échelonnés sur 3 ans,
- **AUTORISE** Président à la signature de tous les documents afférents,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-007_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-007_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°008/2019

Objet : Création d'un conseil de développement et composition

Le Président expose que la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a apporté des modifications profondes en matière d'intercommunalité, tant en matière de compétences, de recomposition des territoires que de fonctionnement interne ou de gouvernance. La loi a créé notamment un **Conseil de développement intercommunal**. Celui-ci doit être mis en place dans les **établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants**.

La loi laisse l'organe délibérant de l'EPCI déterminer librement, par délibération, la composition du conseil de développement (nombre de représentants par collèges, suppléances...). Les limites tiennent toutefois au choix prévu par la loi, parmi les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'EPCI.

Par ailleurs, les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement. Ce principe permet de constituer **un organe consultatif distinct du conseil communautaire**, sans collège d'élus au sein du conseil de développement. Pour son fonctionnement (modalités de convocation, quorum, présidence, réunions...), le conseil de développement s'organise librement.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification. Il est également consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Toutefois ces missions de base énoncée par la loi peuvent être complétées. Il peut en effet donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au périmètre de l'EPCI qui l'a créé. Le rôle du conseil de développement peut donc être d'importance variable selon les territoires et le cas échéant s'étendre à l'ensemble des domaines de compétences statutaires de l'EPCI.

C'est donc bien un **rôle consultatif** qui est imparti au conseil de développement avec un champ d'intervention plus ou moins important selon les domaines supplémentaires dont il se saisit. Ses propositions et consultations n'aboutissent pas à l'adoption de délibérations par le conseil communautaire mais elles peuvent contribuer à préparer en amont des décisions de façon concertée. Le conseil de développement doit par ailleurs établir un **rapport d'activité** qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de la communauté.

La constitution du Conseil de développement du pays d'Héricourt pourra s'appuyer sur les expériences menées lors du travail d'élaboration du Schéma de développement intercommunal. En effet, la méthode proposée pour assurer le pilotage du projet de schéma visait, déjà, à créer une **dynamique de construction collective**, en associant les conseils municipaux, bien évidemment, mais aussi en organisant des contacts entre élus et acteurs de la « société civile ». La Communauté de communes dispose donc d'une certaine pratique en la matière qui conviendra de redéfinir au regard des nouveaux objectifs et impératifs assignés par la loi NOTRe.

Le Conseil de Développement a pour objectif d'**associer la société civile à la conduite des politiques publiques** et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement de la communauté. C'est une instance de représentation d'organismes et associations locales, mais aussi de citoyens volontaires et motivés. Lieu d'échange et de réflexion, il se veut force de proposition, capable, grâce à ses avis, d'éclairer les élus dans leur choix. La participation au conseil de développement se fait sur la base d'un engagement apolitique, volontaire et bénévole.

Sur le plan juridique, l'article 88 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991) détermine le cadre légal des Conseils de développement mis en place auprès des EPCI et complète la loi MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) sur les métropoles (articles 12, 42, 43). Les dispositions concernant les Conseils de développement sont inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales (L.5211-10-1 pour les EPCI et L5741-1 L5741-2 pour les PETR et Pays), en lieu et place de la loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999).

COMPOSITION

Sur le plan juridique, la composition du Conseil de développement n'est pas légalement encadrée et imposée dans le détail, à la différence des CESER.

Proposition de composition :

Le Conseil de Développement du pays d'Héricourt serait composé de **5 collèges** de 3 personnes, constitués au regard des principales compétences exercées par la CCPH. Il comporte également un collège de personnes qualifiées. Les membres du « Codev » seront désignés par le Président après avis du bureau communautaire.

Collèges :

1. « **santé-action sociale** » (médico-social, jeunesse, enfance, prévention, insertion, solidarité, politique de la ville...)
2. « **cadre de vie-attractivité** » (habitat, logement, architecture, tourisme, culture, associations, patrimoine, sports, loisirs...)
3. « **économie-commerces** » (entreprises, artisanat, agriculture, numérique, innovation, recherche...)
4. « **mobilité-transition écologique** » (environnement, eau, inondations, déchets, assainissement, climat, transport, urbanisme...)
5. « **personnalités qualifiées** »

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-008_2019-DE

PRESIDENCE

La loi n'évoque pas les modes de désignation de la Présidence. Dans la pratique, elle est souvent désignée par le Président de l'intercommunalité ou alors l'élection se déroule parmi les membres. Une combinaison des deux procédures fonctionne dans certains Conseils également. Les modalités de désignation doivent surtout permettre de s'assurer que la Présidence travaille en bonne intelligence avec les membres du Conseil de développement et le Président de l'EPCI.

MOYENS

La loi spécifie que le Conseil de développement s'organise librement. Elle n'impose pas de statut juridique spécifique (quelques conseils de développement ont été constitués sous statut associatif). Le règlement intérieur peut également préciser certaines règles de fonctionnement du Conseil. Chaque structure intercommunale fixe les moyens financiers et humains nécessaires au fonctionnement de son Conseil, elle « veille au bon exercice de ses missions » (cf. article 88 de la loi NOTRe).

REGLEMENT

Dans un second temps, après mise en place de l'instance, un règlement pourra venir organiser la tenue des séances, les modalités de fonctionnement, définir les attributions plus précisément... De toute manière, le Conseil de Développement s'organise librement. Il est précisé également que les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 abstentions) :

- **APPROUVE** l'institution du Conseil de Développement du Pays d'Héricourt conformément à la loi ;
- **ADOpte** ses principes de composition et de désignation de ses membres ;
- **PRECISE** que les présentes dispositions demeurent applicables pour la durée du mandat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place du Conseil de Développement selon les modalités définies.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-008_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-008_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°009/2019

Objet : Politique emploi – insertion : attribution d'une subvention « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » à la Mission locale

Le Président expose que la Mission locale assure une mission de service public en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Son principal financeur est l'Etat dont le soutien est complété entre autre par les collectivités territoriales. Le soutien de la CCPH intervient ainsi globalement sur la mission d'accueil et d'information du public jeune et plus particulièrement sur la relation à l'entreprise à travers un poste de Chargé de relation entreprise. Cette action a démontré sa plus-value depuis 2015. Elle est cofinancée par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et par le FSE.

Une cinquantaine de jeunes ont été directement accompagnés par le chargé de relation entreprises courant 2018.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 18 000 € à la Mission Locale,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°010/2019

Objet : Politique emploi – insertion : attribution d'une subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » aux Jardins du Mont Vaudois

Le Président expose que chaque année, les Jardins du Mont Vaudois proposent un emploi à une quarantaine de personnes ainsi qu'un accompagnement à la résolution de leurs difficultés sociales et professionnelles. Fin 2018, l'association a alerté ses financeurs sur la fragilité de sa trésorerie alors qu'elle a engagé depuis 1 an un plan d'actions visant à développer ses ressources liées à l'activité économique tout en répondant aux exigences des financeurs publics en matière de publics accueillis et d'accompagnement socio-professionnel. La CCPH et la Ville d'Héricourt ont décidé d'attribuer chacune une subvention exceptionnelle de 15 000€ contribuant à consolider la trésorerie. Il conviendra cependant pour 2019 de suivre avec attention le déroulement du plan d'actions défini en 2017. Il en va à ce stade de la pérennité de la structure.

Pour l'heure, il est nécessaire de poursuivre notre soutien, notamment pour la prise en compte des dépenses non éligibles à un financement FSE afin de laisser le temps à l'association de poursuivre son plan d'action.

Il est donc proposé de renouveler le soutien de la CCPH à l'identique soit 15 000 €. Cette subvention ne sera pas présentée en contrepartie de la subvention FSE pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 votes contre) :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 15 000 € aux Jardins du Mont Vaudois,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°011/2019

Objet : Politique emploi – insertion : attribution d'une subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » au chantier d'insertion FRIP' VIE

Le Président expose que le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2012 en s'appuyant sur un support d'activité lié à la collecte, le tri et la valorisation d'articles textiles. En 2017, Fripvie a décidé de concentrer ses activités de tri d'Héricourt et d'Exincourt sur un seul site situé à Grand-Charmont. Il s'agit de locaux plus spacieux et plus fonctionnels qui permettent à la structure d'offrir une offre d'insertion plus diversifiée en termes de typologie de postes : tri, logistique, préparation de commande. La boutique FRIPVIE d'Héricourt poursuit quant à elle son activité. FRIPVIE dispose toujours d'un agrément de la part des services de l'Etat pour la Haute-Saône. En 2018, une vingtaine de personnes ont bénéficié d'un emploi au sein du chantier d'insertion. Il s'agissait majoritairement de femmes qui ont pu développer leurs compétences dans les métiers de la vente.

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention CCPH à 1000 € dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à FRIPVIE,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°012/2019

Objet : Politique emploi – insertion : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens – ADCH

Le Président expose que la CCPH a décidé de concentrer son soutien à l'ADCH sur le volet insertion à travers le financement de deux actions du PLIE :

- Le référent de parcours chargé d'accompagner spécifiquement le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE,
- La mission de suivi de la clause d'insertion qui prévoit de réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi locaux dans le cadre des marchés publics de la CCPH et des autres collectivités du département.

Parallèlement, l'ADCH s'est vue également confier la gestion du nouvel équipement de la Maison de la Formation : suivi des demandes de location des salles, établissement des conventions, mise à disposition des clés et équipement, préparation des éléments en vue de la facturation. La proximité géographique et la connaissance des acteurs de l'emploi et de la formation facilite ainsi le fonctionnement de cet équipement et décharge la CCPH de cette tâche.

Fin 2018, l'association a sollicité la CCPH pour une aide à la consolidation de sa trésorerie. En effet la réorganisation de l'activité engagée en 2017 n'a pas permis de reconstituer un fonds de roulement permettant de faire face aux délais de paiements de certains financeurs même si le résultat de l'année était à l'équilibre. Il est donc proposé de renouveler le soutien de la CCPH sur le volet insertion et gestion de la Maison de la Formation à la même hauteur soit 36 000 €.

Pour cette année 2019, il est proposé de demander à la structure, en complément de la gestion de la Maison de la Formation, d'apporter un appui à la CCPH dans le cadre d'une réflexion sur la thématique du travail à temps partiel. En effet, la CCPH, par la nature de ses activités du secteur enfance/jeunesse est confrontée de manière récurrente à des difficultés de recrutement liées au faible volume d'heures des CDD qu'elle propose.

Il s'agira de repérer les autres employeurs du Pays d'Héricourt confrontés à la même problématique en particulier sur des métiers proches à compétences transférables tels que les établissements de santé par exemple.

Dans un second temps, il pourra être envisagé une mutualisation des éventuels besoins identifiés afin de proposer à des demandeurs d'emploi des postes plus attractifs en termes de temps de travail et localisés sur un périmètre géographique restreint facilitant les déplacements.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens avec l'ADCH pour 36 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-012_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

40

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°013/2019

Objet : Politique insertion : attribution d'une subvention d'investissement à HMS

Le Président expose que suite au projet de vente de leurs locaux actuels appartenant à la Mairie d'Héricourt, les associations HMS et HSAP ont décidé en 2018 d'acquérir conjointement des nouveaux locaux plus adaptés à la réception du public et offrant une meilleure visibilité auprès des partenaires. Ce projet permettra également d'améliorer les conditions de travail des salariés des deux associations en disposant d'espaces de travail et de réunion plus fonctionnels.

Le local retenu est celui de l'ancienne salle de sport située rue Anatole France, à deux pas des locaux actuels des 2 structures. Le projet d'acquisition se fera par l'intermédiaire de la création d'une SCI « Héricourt Services ».

Ce projet immobilier est éligible au FNADT. Début 2018, la CCPH avait pris l'initiative d'une rencontre entre l'association et les services de l'Etat afin de présenter l'avant-projet et valider le principe d'un dossier de demande de subvention qui a reçu un avis favorable en septembre 2018 pour un montant de 120 000€.

La Région est également susceptible d'intervenir mais à la condition que la collectivité cofinance le projet. Le dossier est en cours d'instruction par les services de la Région.

C'est pourquoi il est proposé d'accorder une subvention de 10 000 € à la SCI Héricourt Services en cofinancement du projet immobilier des deux associations HMS et HSAP.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Achat du local	69 900,00 €	Etat (FNADT)	120 000,00 €
Frais bancaires et de notaire	10 500,00 €	Région	35 172,02 €
Travaux de rénovation (devis actualisé au 26 /11/2018)	246 072,00 €	CCPH	10 000,00 €
Mobilier et fournitures diverses	19 625,00 €	Département	3 924,98 €
Petit matériel	3 000,00 €	Autofinancement	180 000,00 €
TOTAL	349 097,00 €	TOTAL	349 097,00 €

Les travaux d'aménagement devraient débuter prochainement pour une entrée dans les locaux prévue en septembre 2019.

Jean-François NARDIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **VALIDE** le montant de la subvention de 10 000 € pour la SCI Héricourt Services, **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-013_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°014/2019

Objet : FISAC : attributions de subventions

Le Président expose que l'opération FISAC engagée début 2018 se poursuit. Il convient de valider des demandes de subvention pour 4 nouveaux dossiers au titre des dépenses d'investissement pour la modernisation des points de vente.

Le comité de pilotage du dispositif FISAC s'est réuni le 14 décembre 2018 afin d'examiner 4 dossiers supplémentaires :

Porteur	Dépenses concernées	Coût total éligible	Participation FISAC (20% du coût total éligible)	Participation CCPH (20% du coût total éligible)	Reste à charge pour le porteur
Sarl « Ma petite folie » Héricourt Mme. CHENAL	Enseigne Mobilier / Imprimante Travaux d'extension (hors gros-œuvre)	12 424.64 €	2 484.93 €	2 484.93 €	7 454.78 €
Garage AUTOCLEAN Chalonvillars M. HERZOGENRATH	Cabine de peinture Aire de préparation carrosserie Pont élévateur Démonte pneu	31 766.80 € plafonné à 30 000 €	Plafonnée à 6 000 €	Plafonnée à 6 000 €	19 766.80 €
Boucherie du Centre Héricourt M. HOFF	Rénovation complète du magasin de vente (Electricité, vitrines, devanture, ..)	99 659.33 € plafonné à 30 000 €	Plafonnée à 6 000 €	Plafonnée à 6 000 €	87 659.33 €
LIBERTY GYM Héricourt Mme. DUPUY	Aménagement de la salle de sport (Enseigne, aménagements intérieur, machines de musculature ...)	237 468.97 € plafonné à 30 000 €	Plafonnée à 6 000 €	Plafonnée à 6 000 €	225 468.97 €

Ces 4 dossiers ont reçu un avis favorable de la part des membres du comité de pilotage présents (CCPH, Ville d'Héricourt, APACH, CMAi, CCI).

A noter que la DIRECCTE, excusée pour ce comité de pilotage a donné son accord sur le 4^{ème} dossier. Par ailleurs, l'APACH exprime sa satisfaction quant au déroulement de l'opération.

Les actions de communication engagées en particulier le journal des commerçants diffusé sur l'ensemble du territoire de la CCPH a permis de générer des ventes complémentaires pour les commerçants qui avaient proposé des offres commerciales. Une seconde édition est prévue en février avec l'appui des fonds FISAC, CCPH et ville.

Point d'alerte : A ce jour les crédits FISAC sont tous mobilisables si l'on tient compte des projets annoncés faisant l'objet d'une pré-étude par l'animateur FISAC.

D'autres contacts ont été pris depuis, laissant supposer que des projets de modernisation se trouveront non finançables.

La DIRECCTE sera sollicitée pour une enveloppe complémentaire. Il conviendra de confirmer en l'absence de FISAC la poursuite ou pas du soutien de la collectivité en 2019.

A ce jour, il manquerait 15 000 € pour subventionner l'ensemble des dossiers presentis.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **VALIDE** les montants des participations de la CCPH pour ces 4 dossiers et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-014_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°015/2019

Objet : ZA des Champs Piot à Saulnot : Acquisition foncière

Le Président expose qu'en début d'année, la CCPH a été contactée par Monsieur Hugo DELAVELLE, responsable de la menuiserie du même nom située à MALVAL. Monsieur DELAVELLE souhaite investir dans des locaux plus adaptés au développement de sa menuiserie sur la zone d'activité de Saulnot. Cette entreprise connaît un développement important et est actuellement suivie par l'Agence Economique Régionale et la Région au titre de la filière luxe. Monsieur DELAVELLE conçoit et fabrique dans ses ateliers du mobilier design haut de gamme et développe des marchés à l'export.

Son besoin est d'un hectare afin de construire un bâtiment de 800 à 1000 m² dans un premier temps pour répondre aux perspectives de développement de sa menuiserie.

En octobre, Monsieur DELAVELLE nous a informé prendre en location à Saulnot l'atelier d'ébénisterie de Christian CARD qui a pris sa retraite fin Juin. De manière provisoire et en attendant de pouvoir construire un nouvel atelier, Monsieur DELAVELLE a fait le choix de travailler sur deux ateliers et un hangar de stockage.

Cette solution provisoire est inconfortable et coûteuse. Monsieur DELAVELLE souhaite très rapidement pouvoir investir dans un bâtiment adapté à son activité.

Par ailleurs, la CCPH a été sollicitée par le Département pour la mise à disposition d'une parcelle en vue de l'installation d'un centre technique sur une surface d'un hectare, idéalement à Saulnot.

Il est donc envisagé l'extension de la zone des Champs Piot à Saulnot par l'acquisition d'une parcelle limitrophe, accessible par la voirie existante, appartenant à Monsieur Roland GAUSSIN. Cette parcelle d'une surface totale de 3 ha 76 est située en zone NAX (Zone naturelle à aménager à vocation artisanale) cadastrée ZD205. Une proposition a été faite à Monsieur GAUSSIN pour l'achat de 2 ha à 3 € TTCm² soit un montant total de 60 000€ TTC.

La CCPH prendra à sa charge les frais de bornage et les indemnités d'éviction pour l'exploitant agricole, Monsieur BERNARD, pour un montant estimé à 6 000 €.

La CCPH aura à supporter l'extension des réseaux et la création de la voirie d'accès.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition d'une parcelle de 2 ha sur la propriété de Monsieur GAUSSIN aux conditions ci-dessus en vue d'une revente à Monsieur DELAVELLE en l'état et d'une mise à disposition du Département pour le centre technique,
- **AUTORISE** le Président à réaliser les opérations de bornage, à signer l'acte d'achat et à prendre en charge les indemnités d'évictions de l'exploitant agricole.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-015_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°016/2019

Objet : Engagement de la CCPH dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le Président expose qu'en 2012 le SMAU avait donné son accord à la réalisation du PCET Aire urbaine. Engagement confirmé en 2013 et conditionné aux préconisations suivantes :

- L'inscription de l'opération au Contrat de Pays 2007-2014 ;
- Le recours plutôt à un cabinet spécialisé pour mener à bien la démarche ;
- La mise en cohérence, dans le respect d'une vision globale, des 5 démarches PCET engagées ou en cours à l'échelle de l'Aire urbaine ;
- L'incitation à n'engager cette étude qu'à l'issue de la finalisation des démarches conduites par les agglomérations.

Dernier Pays franc comtois à lancer sa démarche, l'Aire urbaine avait cependant fait néanmoins le choix d'anticiper plusieurs dispositions législatives à venir, notamment issues de la future loi de transition énergétique. La démarche Aire urbaine a intégré un volet « Air » en proposant d'élaborer un PCAET qui mettrait ainsi à profit tout le travail mené autour du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Aire urbaine. En parallèle, les données et les analyses ont été proposées à différentes échelles permettant d'anticiper sur les obligations pour les futurs ensembles intercommunaux de mener un PCAET ; l'idée était de pouvoir faire bénéficier les intercommunalités du travail mené à l'échelle de l'Aire urbaine, comme base de travail à l'élaboration de leur propre PCAET, obligatoire à l'horizon 2019. Sur la base d'un cahier des charges élaboré en concertation avec les services de la Région et l'ADEME, un marché à procédure adaptée a ainsi été lancé en octobre 2014. Le cabinet Explicit avait été retenu.

Peu après, comme prévu, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a redéfini les modalités et les objectifs de la planification énergétique, confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux EPCI de plus de 20 000 habitants. La mise en place d'un PCAET est détaillée dans le décret d'application de la loi TECV de 2015 (décret n° 2016-849 du 28 juin 2016), à savoir un processus

transversal, qui implique les acteurs locaux et aboutit à des projets d'importance pour la transition énergétique du territoire. Il indique en particulier que « Le programme d'actions (...) définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques (...). Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. »

En Bourgogne-Franche-Comté, il est recensé 12 EPCI de plus de 50 000 habitants et 30 EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET est un véritable projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-016_2019-DE



Le PCAET est donc le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

La démarche de PCAET comprend les étapes suivantes :

- Un diagnostic partagé du territoire, reprenant l'ensemble des actions déjà engagées,
- La définition des enjeux et objectifs à atteindre pour la Communauté en cohérence avec les engagements nationaux et régionaux,
- La réalisation d'un programme d'actions concrètes permettant de répondre aux objectifs fixés par la CCPH,
- L'intégration d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- Validation par le Préfet de Région et le Conseil Régional.

Le PCAET doit être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère et le Schéma Régional Climat-Air-Énergie ou le Schéma d'Aménagement Régional valant SRCAE.

Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

L'EPCI est le véritable coordinateur de la transition énergétique sur son territoire. Il doit animer et coordonner les actions du PCAET.

Le Conseil Communautaire à la majorité (1 abstention) :

- **PRESCRIT** l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration et de concertation qui restent à définir,
- **APPROUVE** le lancement de la consultation pour l'accompagnement à la démarche d'élaboration du PCAET du Pays d'Héricourt en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par le SMAU,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférent,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°017/2019

Objet : Attribution d'une subvention à l'Odysée du cirque

Le Président expose que l'association l'Odysée du cirque est à présent installée depuis le 26 Novembre dernier sur son site provisoire aux Guinnottes 2.

L'association poursuit ses ateliers hebdomadaires et ses actions de formation notamment sur le travail en hauteur. Des contacts sont pris avec le service Formation de la Région et les services de Jeunesse et Sport afin d'envisager un développement de l'activité autour des formations qualifiantes.

Or, le déménagement de l'Odysée du cirque en haute Saône a privé l'Odysée du cirque des subventions annuelles de fonctionnement attribuées par le Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Aussi afin de soutenir l'Odysée du Cirque et faciliter son implantation dans le Pays d'Héricourt, le bureau communautaire a dès les premiers contacts pris position pour accompagner la structure à l'aide d'une subvention annuelle de 3 000 €, la ville d'Héricourt devant de son côté confirmer sa participation à même hauteur.

Le Conseil Communautaire à la majorité (1 abstention & 3 votes contre) **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au titre de l'exercice 2019, **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOSINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°018/2019

Objet : Adoption des ACTP prévisionnelles 2019

Le Président expose qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse (ou perçoit) chaque année, une attribution de compensation à ses communes. Celle-ci permet de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de l'EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

Les attributions de compensations peuvent être positives ou négatives.

Le conseil communautaire à obligation de notifier annuellement et avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation, afin de permettre aux communes membres d'élaborer leur budget dans les délais impartis (15 avril).

Les montants prévisionnels 2019 feront, le cas échéant, l'objet d'un ajustement et seront corrigés lors de la fixation définitive des attributions de compensation 2019 par le conseil communautaire, qui s'appuiera sur le rapport annuel de la CLECT.

Les communes d'Aibre, Laire et Le Vernoy ne faisant pas partie du Pacte Fiscal et Financier voté en 2015, la cotisation au SDIS et la participation au financement du Très Haut Débit ne sont pas déduites du FPIC, comme pour les autres communes, mais des Attributions de Compensation.

La participation au Très Haut Débit n'étant déduite que sur les exercices 2018 et 2019, et la cotisation au SDIS évoluant chaque année (+1,2 % pour 2019), il convient pour plus de clarté de partir des Attributions de Compensation définitives 2017 pour définir les Attributions de Compensation prévisionnelles 2019.

Le Conseil Communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- D'arrêter le montant des attributions de compensation prévisionnelles au titre de l'exercice 2019, tel que présenté dans le tableau ci-dessous,
- De mandater le Président pour notifier à chaque commune membre, le montant des attributions de compensation prévisionnelles avant le 15 février 2019.

	AC définitives 2017	Très Haut Débit 2019 - Communes du Doubs	Contingent Incendie 2019 - Communes du Doubs	AC prévisionnelles 2019
BREVILLIERS	-1 049,41 €			-1 049,41 €
CHAGEY	-964,44 €			-964,44 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €			45 259,06 €
CHAMPEY	2 008,69 €			2 008,69 €
CHAVANNE	430,21 €			430,21 €
CHENEBIER	-1 176,53 €			-1 176,53 €
COISEVAUX	-86,00 €			-86,00 €
COURMONT	1 626,67 €			1 626,67 €
COUTHENANS	-3 678,97 €			-3 678,97 €
ECHENANS	-5 270,02 €			-5 270,02 €
ETOBON	-3 570,32 €			-3 570,32 €
HERICOURT	-258 270,66 €			-262 288,24 €
LUZE	-4 782,69 €			-4 782,69 €
MANDREVILLARS	-818,64 €			-818,64 €
SAULNOT	59 350,86 €			59 350,86 €
TAVEY	-4 017,58 €			
TREMOINS	100,00 €			100,00 €
VERLANS	817,44 €			817,44 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €			-149,00 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €			-3 711,99 €
AIBRE	48 289,88 €	3 920,40 €	9 726,00 €	34 643,48 €
BELVERNE	28 999,44 €			28 999,44 €
LAIRE	35 408,78 €	3 232,36 €	6 757,00 €	25 419,42 €
LEVERNOY	11 507,56 €	1 386,00 €	2 786,00 €	7 335,56 €

AC+	233 798,59 €
AC-	-287 546,25 €

AC+	205 990,83 €
AC-	-287 546,25 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-018_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER, (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°019/2019

Objet : CLECT : Présentation des évolutions des charges transférées

Depuis sa mise en place, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), a examiné les charges transférées à la communauté. Les principaux travaux d'évaluation ont porté sur :

- Transfert de personnel du **COSEC** (2003-2004),
- Transfert du service **périscolaire et extrascolaire** d'Héricourt (2004-2005),
- Transfert du **PLIE** (au 1er juillet 2005),
- Transfert du **Relais Assistante Maternelle** de la ville d'Héricourt (2007),
- Transfert de la **Crèche** et de la **Médiathèque** (2012),
- Coûts d'entretien du **terrain de football** stabilisé d'Héricourt (2014),
- Transfert de **l'École de Musique** (2016),
- Transfert du **Bassin d'apprentissage de la natation** (2019).

Par ailleurs, certaines corrections, modifications, accords particulier ou compléments concernant les compétences évaluées ont nécessité d'être corrigées. Dans un contexte de tensions budgétaires, les transferts de compétence constituent à la fois l'opportunité de redéfinir les politiques publiques à une nouvelle échelle territoriale, source potentielle d'optimisation et d'efficacité mais aussi le lieu du partage d'une ressource financière raréfiée.

Dans un tel contexte, et au vu de la grande liberté laissée aux parties-prenantes pour élaborer leurs méthodes d'évaluation, notamment dans le cadre intercommunal, la formalisation du travail de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) revêt une importance toute particulière. Celle-ci est encore renforcée par le rôle central de ce travail d'identification et d'évaluation dans le transfert opérationnel des moyens indispensables à l'exercice des compétences qui lui fait suite et qui préfigure la mise en place d'une organisation cible de celle-ci.

L'analyse a posteriori est un élément fondamental de l'analyse des charges car il permet une plus fine appropriation par l'intercommunalité des services autrefois communaux, à Héricourt notamment, et de dégager les perspectives de transformation ou d'évolution de ces services.

Les objectifs assignés à l'évaluation des charges, qu'il s'agisse du chiffrage du transfert des compétences, de l'équité de traitement entre communes et de la neutralité financière s'inscrivent, dans un contexte de double information et d'une complexité supplémentaire liée à la fiabilisation de données comptables et financières supposant d'importants retraitements.

Le travail d'évaluation des charges repose sur une identification précise des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence. Il est ainsi étroitement lié au transfert opérationnel de ceux-ci, qu'il s'agisse des ressources humaines qui lui sont affectées, du patrimoine, immobilier ou mobilier ou encore des contrats. L'évaluation des charges, qui se matérialise par le calcul d'un flux financier entre deux collectivités, n'est donc que l'un des aspects du processus de transfert de la compétence, qui suppose ensuite que les moyens soient eux-mêmes affectés à la collectivité nouvellement compétente. Concernant les principaux transferts du pays d'Héricourt, l'évolution post des charges reste très complexe au regard des importantes évolutions de services, des modifications de périmètres d'exercices de ces compétences, des modes de gestion, de financement ou de méthode qui ont pu changer...

Les services de la CCPH ont procédé à une première analyse de l'évaluation des charges transférées en lien avec les nouvelles obligations liées à l'élaboration du rapport quinquennal. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2017, le président de l'EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI (2^o du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ce rapport, dont la forme est libre, fait l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. Il est à noter que le Président de l'EPCI peut s'appuyer sur la CLECT afin de préparer ce rapport ce qu'il a fait lors d'une réunion spécifique qui s'est tenue le 2 octobre dernier. En effet, dans la mesure où la CLECT s'est prononcée sur les transferts de charges, elle est un soutien pertinent pour le Président de l'EPCI dans le cadre du rapport quinquennal.

Le Conseil communautaire **PREND ACTE** de cette présentation du rapport quinquennal qui répond aux nouvelles exigences légales et réglementaires.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-019_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°020/2019

Objet : AED : Attribution de fonds de concours aux communes d'Héricourt-Tavey et Brevilliers

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune d'HERICOURT a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	33 367 €	Département AED	15 015.00 €
		CCPH AED	2 252.25 €
		Commune	16 099.75 €
TOTAL	33 367 €	TOTAL	33 367.00 €

- La commune de BREVILLIERS a réalisé des travaux de réfection de voiries et de sécurisation. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux voirie	106 000 €	Département AED	16 673 €
		DETR/amendes de police	20 000 €
		CCPH FDC	20 000 €
		CCPH AED	2 500 €
		Commune	46 827 €
TOTAL	106 000 €	TOTAL	106 000 €

- La commune d'HERICOURT-TAVEY a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	30 656.32 €	DETR	6 131.26 €
		Département	2 000.00 €
		Département AED	7 083.00 €
		CCPH AED	1 062.45 €
		Commune	14 379.61 €
TOTAL	30 656.32 €	TOTAL	30 656.32 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED aux communes d'HERICOURT, BREVILLIERS et HERICOURT-TAVEY, pour les montants respectifs suivants 2 252.25 €, 2 500 € et 1 062.45 € soit un total de 5 814.70 €_et **AUTORISE** le Président à procéder au versement de ces fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-020_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°021/2019

Objet : Habitat 2020 : attribution de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 8 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 2 au titre d'HABITER MIEUX, 1 au titre des FACADES, 1 au titre des LOGEMENTS CONVENTIONNES, 1 au titre de la LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE et 3 en remboursement SOLIHA :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	VERONIQUE DE MACEDO
Adresse	26 RUE DE LA GARE 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	19 071 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 850 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	ANDRE QUATREHOMME
Adresse	14 RUE CHARLES CANEL 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION EXTERIEURE-VMC-RADIATEURS
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	5 087.50 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	3 416 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	FRANCOIS MATHIS
Adresse	2 RUE DES CERISIERS 70400 VYANS LE VAL
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	13 791.02 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

SUBVENTION LOGEMENTS CONVENTIONNES	
Propriétaire	SERGE ROTA
Adresse	3 RUE HAUTE 70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	RENOVATION LOGEMENT LOCATIF
Montant total des travaux HT	20 804 €
Montant subvention CCPH	932 €

SUBVENTION LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	
Propriétaire	SERGE ROTA
Adresse	3 RUE HAUTE 70400 MANDREVILLARS
Type de travaux	RENOVATION LOGEMENT LOCATIF
Montant total des travaux HT	20 804 €
Montant subvention CCPH	1 000 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (FACADES)	
Propriétaire	PATRICIA AUBERT
Adresse	10 RUE DE FRAHIER – 70400 CHALONVILLARS
Type de travaux	FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	10 218 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	0 €
Montant subvention CCPH	800 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	JEANNINE HOFFER
Adresse	29 RUE DE VERLANS – 70400 ETOBON
Type de travaux	MENUISERIES ET ISOLATION
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	20 458 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 175 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)	
Propriétaire	JEAN DURAND
Adresse	3 RUE DU TEMPLE 70400 BELVERNE
Type de travaux	REMPLACEMENT DE CHAUDIER ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 171.99 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 100 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **5 532 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019

Reçu en préfecture le 06/02/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20190131-021_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT



N°022/2019

Objet : Périscolaire : Frais de remboursement à la Communauté de Communes du Rahin et Chérimont pour Belverne

Le Président expose qu'au 1er janvier 2017, la commune de Belverne a rejoint la Communauté de Communes Jusqu'en juillet 2017, les élèves de cette commune étaient scolarisés au Pôle Educatif des Vosges Saônoises à Clairegoutte, bénéficiant ainsi du service périscolaire et extrascolaire de la Communauté de communes de Rahin et Chérimont en partenariat avec la CC du pays de Lure.

Aussi, la Communauté de communes de Rahin et Chérimont sollicite la CCPH pour le remboursement des frais du service périscolaire de la commune de Belverne pour la période du 1^{er} janvier au 7 juillet 2017 et ce pour un montant de 2 637.60 €.

La Communauté de communes du Rahin et Chérimont a produit tous les justificatifs certifiés par leur trésorerie, à l'appui de sa demande.

La répartition des coûts entre les EPCI concernés est calculée non pas en fonction des journées enfants réalisées mais en fonction de la population des communes quelle que soit la fréquentation réelle.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer la convention de remboursement des charges liées aux activités périscolaires avec la Communauté de communes de Rahin et Chérimont et à inscrire les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°023/2019

Objet : Signature de la convention relative au dispositif de vidéosurveillance de la Ville d'Héricourt

Le Président expose que la CCPH et le SYTEVOM ont émis le souhait de voir leur dispositif de vidéosurveillance hébergé sur le logiciel de vidéosurveillance enregistreur de la Ville d'Héricourt. Il convient à ce titre de définir les modalités pratiques et financières de cet hébergement.

La CCPH a pris en charge les extensions nécessaires à l'hébergement des données qui sont centralisées à la Mairie d'Héricourt.

Les sites de la CCPH équipés par des caméras de vidéosurveillance sont les suivants :

- Le siège de la CCPH,
- Le CAPC,
- Le Pôle Cadet Rousselle,
- La Médiathèque François Mitterrand,
- Le CSIAG.

À l'avenir, le gymnase du champ de foire et le bassin d'apprentissage seront équipés de ces dispositifs.

Pour l'année 2019, le montant total de la maintenance préventive est de 5 400 € HT selon la répartition financière suivante, qui est fixée au prorata du nombre de caméras :

Etablissement	Nombre de caméras	Participation financière
Ville d'Héricourt	22	3 132 € HT
CCPH	11	1 566 € HT
SYTEVOM	5	702 € HT
TOTAL	38	5 400 € HT

Le Conseil Communautaire à la majorité (3 abstentions) **AUTORISE** le Président ou le 1^{er} Vice-Président à la signature de la convention tripartite et d'inscrire au budget 1 566 € HT pour le coût de la maintenance préventive pour 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-023_2019-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°024/2019

Objet : Concours de trompette : rémunération de l'accompagnement piano

Le Président expose que l'école de musique organise un concours de Trompette les 9 et 10 février prochains. Le dernier conseil communautaire du 13 décembre a fixé les tarifs des inscriptions.

A ce jour, il y a déjà 45 inscriptions à ce concours : des candidats de tous niveaux et provenant de nombreux départements (Région Bourgogne Franche-Comté, Colmar, Mulhouse, Neuilly-Marne (93), Sélestat (67), Sarrebourg(57), Villeparisis (77), Verneuil (51), Valmont (57), Kintzheim (67) et d'autres localités d'Alsace).

Aussi, afin de rémunérer l'intervenante qui accompagnera au piano les candidats, il convient au conseil de valider le principe de recours à une personne extérieure de la collectivité et d'autoriser sa rémunération au tarif horaire de 19 € brut + 10% de congés payés pour un agent non titulaire, ainsi que le remboursement des frais de déplacement au tarif en vigueur.

Il s'agit de reprendre les mêmes dispositions que celles votées en 2016 pour la rémunération des jurys d'examen de l'école de musique.

Coût horaire pour la collectivité : 29.95 €/heure. A présent que nous connaissons le nombre de candidats, nous pouvons estimer à 6 heures le recours à cette intervenante, soit un coût global de 179,70 €.

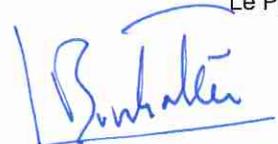
Le Conseil communautaire à l'unanimité **ACTE** la rémunération de l'intervenant extérieur dans les conditions susvisées et **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°025/2019

Objet : Adoption des tarifs des services publics pour 2019

Le Président expose qu'il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur la fixation et l'évolution des tarifs publics applicables pour l'année 2019.

En effet, il est nécessaire de délibérer à ce sujet pour permettre une facturation par le Trésor Public.

- Mise à disposition de véhicule et de personnel :

La CCPH est amenée de plus en plus à prêter un véhicule aux associations ou à mettre à disposition son personnel lorsque par exemple des agents du service ordures ménagères sont sollicités à la suite d'une manifestation.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2018 :

	Tarifs 2019	
Personnel à l'heure de mise à disposition	20,80 €	
Prêt de véhicule aux associations	Journée	Week end
	36,50 €	62,00 €

- Photocopie, Impression :

Comme l'an passé, il convient de fixer des tarifs pour la réalisation de photocopies et d'impressions réalisées à la demande d'usager, d'administré concernant notamment les documents volumineux tels que les documents budgétaires; il est proposé de maintenir les tarifs 2018 :

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopie A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €
Impression A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €

- Centre d'Affaires Pierre Carmien :

Par délibération n°196/2017, le Conseil communautaire a adopté les tarifs de location pour la salle de réunion du CAPC. Il est ainsi proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2019 selon la proposition suivante :

	Tarifs 2019
Location de la salle de réunion du CAPC (1/2 journée)	60 € HT

Il est à noter que les locataires du CAPC bénéficient d'une mise à disposition de la salle de réunion à titre gracieux.

- Maison de la formation :

Par délibération n°138/2017, le conseil communautaire a validé les tarifs de location des salles de la Maison de la formation.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'évolution de ces tarifs chaque année. Pour 2019, il est proposé de reconduire les tarifs actuels :

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Bureau
1/2 journée	25 €	13 €	30 €	15 €	13 €	5 €
Journée	50 €	25 €	60 €	30 €	25 €	10 €
Semaine	200 €	100 €	240 €	120 €	100 €	40 €
Mois	750 €	375 €	900 €	450 €	375 €	150 €

Ces tarifs comprennent la location de la salle et l'accès à l'espace convivialité ainsi que la connexion internet. Il est rappelé que pour chaque nouveau locataire des frais de dossier sont facturés à hauteur de 30 euros.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/02/2019
 Reçu en préfecture le 06/02/2019
 Affiché le
 ID : 070-247000722-20190131-025_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
 Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°026/2019

Objet : Indemnités élus : Modification de l'indice brut terminal

Le Président rappelle que les indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées, depuis le 1^{er} janvier 2017, sur la base d'un pourcentage applicable à l'indice brut terminal 1022 (IM 826) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la Fonction Publique Territoriale fixe à compter du 1^{er} janvier 2019 l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027.

Or les délibérations indemnitaires n°079/2017 du 14 avril 2017 font référence expressément à l'indice brut terminal 1022.

Il convient par conséquent de délibérer afin de valider ce nouvel indice brut terminal 1027 (IM 830) pour le calcul des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents. Les pourcentages restent inchangés. Aussi, afin d'éviter de devoir délibérer à chaque changement d'indice brut terminal, il convient de préciser que les indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal.

Fonctions	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant Brut Mensuel	
		Ancienne Valeur Avant le 01/01/2019	Nouvelle Valeur au 01/01/2019
Président	38.72 %	1 498.71 €	1 505.97 €
1 ^{er} VP	19.38 %	750.13 €	753.76 €
2 ^{ème} au 8 ^{ème} VP	13.78 %	533.37 €	535.95 €
9 ^{ème} au 15 ^{ème} VP	11.02 %	426.54 €	428.61 €

Le Conseil Communautaire à la majorité (5 votes contre) **DECIDE** de fixer les pourcentages de l'indice brut terminal servant à calculer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sous les conditions susvisées.

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-2019_26-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°027/2019

Objet : Avis du conseil communautaire sur le Contrat Local de Santé du Pôle Métropolitain

Le Président expose que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé au Pôle métropolitain la signature d'un Contrat Local de Santé qui s'inscrit dans le prolongement du Projet Régional de Santé Bourgogne Franche Comté.

Ce contrat est un outil d'implication des collectivités territoriales dans les politiques de santé conduites par l'ARS. L'échelle territoriale du Nord Franche Comté, basée sur trois départements, forte de plus de 300 000 habitants et 5 EPCI, a été jugée pertinente pour ce niveau de contractualisation.

Définition du Contrat Local de Santé :

C'est un outil de l'ARS pour décliner le Projet Régional de Santé et pour consolider le partenariat local (acteur du système, collectivités locales, assurance maladie...).

Il est conclu pour une durée de 5 ans avec pour objectifs :

- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Décliner les politiques de santé (nationales et régionales) à l'échelle locale,
- Mettre en cohérence des leviers et des acteurs autour des priorités définies localement,
- Améliorer la coordination entre les champs de la santé pour répondre aux situations complexes de prises en charge.

Il est signé entre l'ARS, le Pôle Métropolitain, les Préfectures de Haute-Saône, du Doubs et du territoire de Belfort, le Conseil Régional, les Départements de Haute-Saône, du Doubs et du Territoire de Belfort, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie des trois Départements et la Mutualité Sociale Agricole.

Le CLS contient un état des lieux de la santé du territoire, des fiches thématiques présentant les priorités et une vingtaine de fiches actions qui définissent les projets et objectifs à atteindre pour le territoire métropolitain.

Le Contrat présenté est un contrat socle qui est composé de fiches actions organisées au sein de 5 axes stratégiques :

1. Développer la prévention et promotion de la santé
2. Promouvoir un environnement favorable à la santé
3. Améliorer les parcours de santé
4. Renforcer l'accès aux soins
5. Animer et évaluer le CLS

Ultérieurement, le CLS comportera des déclinaisons territoriales pour chacune des EPCI afin de développer des projets plus spécifiques aux problématiques infra-territoriales.

Il est à noter que le Pôle métropolitain a donné un avis favorable aux orientations du CLS mais a formulé un avis critique qui a conduit à l'ajout d'une fiche action supplémentaire permettant d'enrichir et d'améliorer le diagnostic notamment à l'échelle des EPCI membres.

Concernant le processus de signature, le Pôle Métropolitain propose que le conseil communautaire de la CCPH émette un avis sur le projet de contrat et que la CCPH ne soit signataire que de l'avenant relatif à la déclinaison du CLS sur notre territoire.

La déclinaison du CLS localement est construite par le CCAS d'Héricourt sous l'égide de Monsieur Alain PARCELLIER, délégué communautaire et adjoint à la Ville d'Héricourt. Pour Héricourt, 3 actions sont recensées : 3 bourses d'Etat, la création d'un plateau technique au sein de l'extension de La Maison de santé Jenny et l'accroissement des relations entre le CMPR Bretegnier et l'hôpital Nord Franche-Comté.

Le Pôle Métropolitain visera dans sa délibération les avis émis par les EPCI membres et sera signataire du contrat socle (et des avenants). Cette solution présente l'avantage de faciliter la vie administrative du contrat lors de la passation des avenants.

La signature officielle du Contrat Local de Santé entre le Pôle Métropolitain et l'Agence Régionale de Santé doit intervenir au 1^{er} trimestre 2019.

Le Conseil Communautaire à la majorité (9 abstentions) **DECIDE** de donner un avis favorable pour permettre au Pôle métropolitain de signer le Contrat Local de Santé et **AUTORISE** le Président à la signature de l'avenant relatif à sa déclinaison sur le territoire de la CCPH.



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 31 janvier à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
25 janvier 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

41

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 25 janvier 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Stéphane REMY (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Gérard CLEMENT (TAVEY) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Valéry VOUAGNET (COURMONT) – André BOYER (ETOBON) – Georges DORMOY (TREMOINS) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Josette LOCH (CHAGEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Catherine FORTES, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Josette LOCH à Fernand BURKHALTER / Blaise-Samuel BECKER à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Catherine FORTES à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christian GAUSSIN à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascale RAPP (COISEVAUX) – Stéphane SCHORI (LAIRE)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Valéry VOUAGNET
délégué de la Commune de COURMONT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°028/2019

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

☞ Marchés publics : en € HT :

M507/2018	SARL ELITE TOITURE	Travaux	Travaux d'entretien	90850 ESSERT	11/12/2018	4 300,00 €
M516/2018	SAS AU CŒUR 2	Fournitures	Cible mobile, mousse pour tir à l'arc / gymnase beregovoy	88420 MOYENMOUTIE R	14/12/2018	8 666,00 €
M517/2018	NOUANSPO RT	Fournitures	Dalles textiles et chariot SP dalles / gymnase beregovoy	88600 FONTENAY	17/12/2018	7 181,00 €
M524/2018	Viatch	Travaux	Vidéosurveillance	38300 MAUBEC	18/12/2018	12 387,56 €
M525/2018	Viatch	Travaux	Vidéosurveillance	38300 MAUBEC	18/12/2018	11 921,74 €

M527/2018	COLAS	Travaux	Réfection de bordures et d'enrobés	70006 VESOUL	18/12/2018	6 796,50 €
M529/2018	SERVITO-KARCHER	Fournitures	Autolaveuse 3ème Gymnase	70400 CHAGEY	19/12/2018	7 277,20 €
M530/2018	SEDIA	Services	Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage	25000 BESANCON	19/12/2018	8 250,00 €
M537/2018	FSI	Fournitures	Serveur et onduleur CCPH	70400 HERICOURT	20/12/2018	10 687,50 €
M538/2018	ROGER MARTIN	Travaux	Décapage - préparation de terrain ZA des coquerilles	90400 ANDELNANS	21/12/2018	50 360,00 €
M011/2019	SYTEVOM	Fournitures	130 COMPOSTE URS + 100 SEAUX	70130 NOIDANS LE FERROUX	08/01/2019	3 550,00 €
M016/2019	ESPACE MONT D'OR	Services	Séjour hiver	25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR	10/01/2019	13 554,00 €

- ⊗ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : **7 décembre 2018 au 24 janvier 2019**

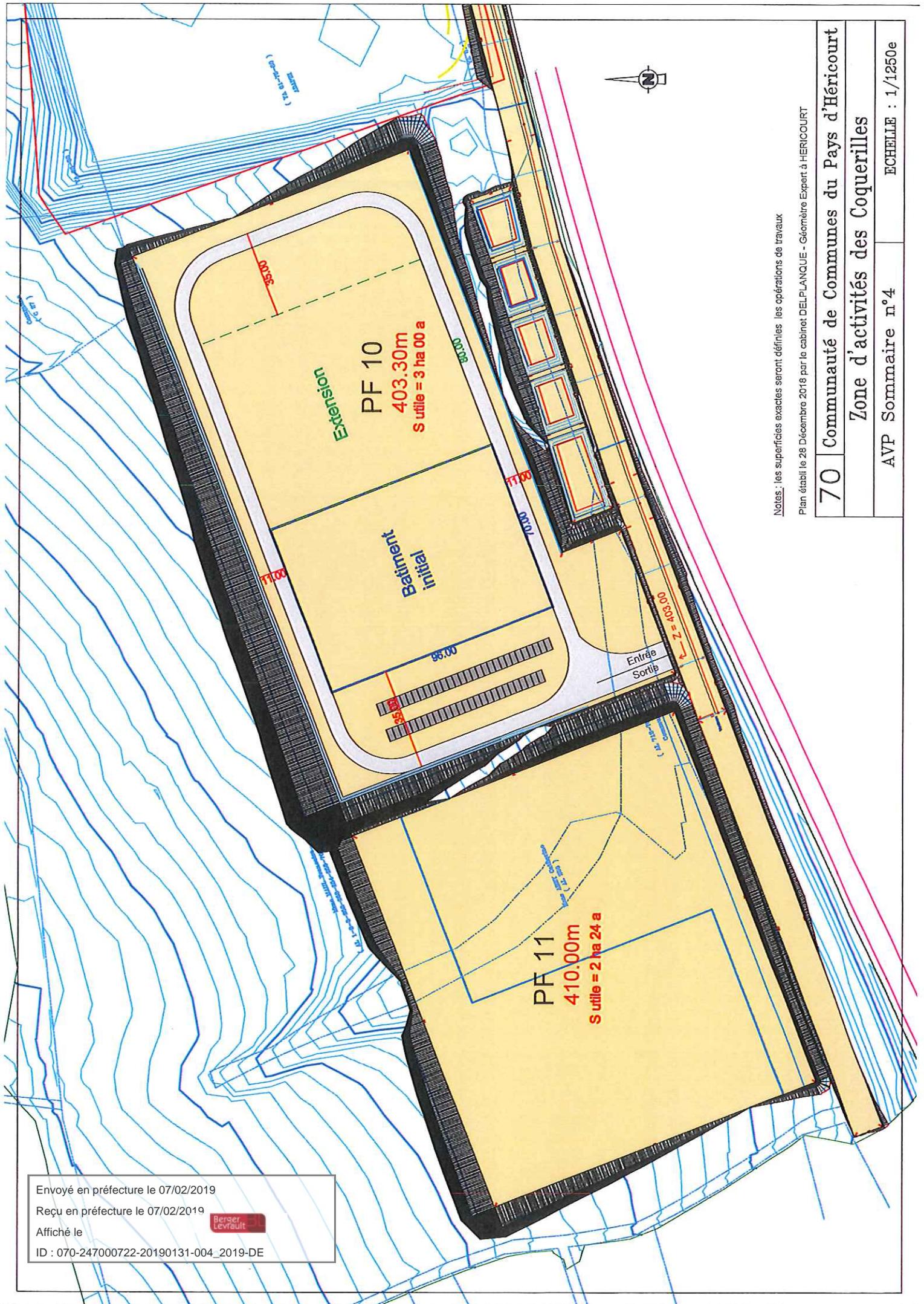
Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort d'activité	1	8 h	1
	3	7h30	3
	1	8 h	1
	1	17 h	1
	1	7 h	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	5	35 H	2

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 1^{er} février 2019
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 07/02/2019
Reçu en préfecture le 07/02/2019
Affiché le
ID : 070-247000722-20190131-2019_28-DE





Notes : les superficies exactes seront définies lors des opérations de travaux

Plan établi le 28 Décembre 2018 par le cabinet DELPLANCQUE - Géomètre Expert à HÉRICOURT

70 Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
 Zone d'activités des Coquerilles

AVP Sommaire n°4

ECHELLE : 1/1250e

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20190131-004_2019-DE